



**Syndicat national unifié des directeurs instituteurs
professeurs des écoles psyEN-EDA et Aesh FO de la Manche**

SNUDI FORCE OUVRIERE
56 rue de la Buaille
50 100 Cherbourg-en-Cotentin

tél. port. (ts les jours) : 07 82 97 25 81
snudifo50@gmail.com

Extrait CHSCT-M du 02/07/20

Question diverse FO : Conditions de travail des personnels PsyEN chargés de l'orientation

Cette question sera traitée plus en profondeur au prochain CHSCT M, mais la **FNEC FP FO** a souhaité déposer un avis compte tenu de l'actualité et de l'existence d'un rapport de la Cour des comptes sur le sujet.

Avis proposé par FO

Concernant les psychologues de l'Education nationale, la Cour des comptes préconise :

- l'intégration des psychologues dans les services de santé et envisage leur détachement vers les ARS
 - Une augmentation de leur temps de travail sur la base de 1607 heures annuelles.
- le CHSCT M considère que de telles dispositions si elles étaient suivies, mettraient gravement en cause le statut et les conditions de travail de ces personnels.

FO demande que ce rapport n'ait pas de suites et le maintien des psychologues de l'EN comme fonctionnaires d'Etat du ministère de l'Education nationale.

Votes : Pour : FO, FSU / Abstention : UNSA

Le représentant du ministre a affirmé ne pas savoir de quoi on parle, il n'est pas inquiet sur le devenir des psyEN, il n'a pas entendu parler d'un quelconque détachement vers les ARS.

Le médecin conseiller technique, quant à elle confirme que c'est effectivement un projet et que ces propositions découlent d'un déplacement des missions des psyEN qui s'occupent aujourd'hui davantage d'un suivi psychologique des élèves plutôt que de leur orientation.

FO rappelle que cela est directement lié à la création du corps des psyEN et du décret 2017-079. Le médecin confirme cette analyse mais pas la FSU.

Extrait CHSCT-M du 10/07/20

Questions diverses à la demande des représentants du personnel

Conditions de travail des personnels PsyEN EDO (chargés de l'orientation)

C'est la circulaire du 28 avril 2017 qui fixe les missions des PsyEN. Le ministère réaffirme le fait que les PsyEN doivent être intégrés aux équipes pédagogiques et que leur rôle est central, pas seulement sur des missions de suivi psychologique des élèves mais aussi sur des missions d'orientation. Or, la création du nouveau corps et les missions qui sont demandées aux PsyEN sur le terrain dans le cadre de ce nouveau corps, vient contredire la présentation du ministère. La mission d'orientation est presque entièrement prise en charge par les enseignants, par les professeurs principaux notamment. Durant la période de confinement, les équipes enseignantes et les chefs d'établissement ont été invités à gérer l'orientation de leurs élèves pratiquement seuls. Suite à l'avis déposé par **FO** lors du dernier CHSCT M concernant le transfert des PsyEN vers les ARS, le représentant du Ministre a indiqué que ce n'est pas à l'ordre du jour. On peut en douter.